



NOTA
 Plan dressé selon les limites de propriété présumées.
 Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage
 contradictoire avec les metiers et de délimitation des propriétés des personnes publiques.
 La division d'une propriété peut rendre les terrains inconstructibles au regard des règles d'urbanisme
 en vigueur.
 Les limites des lots sont issues du fichier "VLG002_PM_4_MAJ_11-2022_EspacesPublics.dwg" fourni
 par le client, avec adaptation partielle sur les relevés topographiques affectés.

Planimétrie rattachée au système RGF93 natm - CC19
 Altimétrie rattachée au système NGR-IGN69, altitudes normales, par procédé GNSS - mode de
 géoide PAR20 - précision du rattachement +/- 5cm.
 L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.

Légende

Application cadastrale

113 Référence cadastrale

Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20250625-2025_06_25_25-DE
 Date de télétransmission : 26/06/2025
 Date de réception préfecture : 26/06/2025



COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Département des Hauts-de-Seine

Boulevard Gallieni
Rue du Fond de la Noue
Rue Pointet
Rue Edouard Manet
Sections J et L du cadastre

PROJET DE DIVISION

DOCUMENT PROVISOIRE
En cours d'élaboration

Macro Lot n°2



RENIFER & VENANT
Geomètres - Experts

5, Boulevard Edg. Quinet
BP 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécopie : 01 42 42 25 85
colonnes@renifer-venant.fr



afaq
Qualité Sécurité
Transparence
OSE
100% Satisfaction
Depuis 1981

ECHELLE : 1/500
DOSSIER : AG230095
DOCUMENT : DIV-P03-V01
DATE : 11 Octobre 2023
MODIFICATION : 20 octobre 2023

La présent document ne peut servir que pour l'usage
pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation
engager la responsabilité de la société RENIFER & VENANT.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25_25-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le 11 juin 2025

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Brigade régionale d'évaluations IDF Ouest

3, avenue du Chemin de Presles

Le Directeur de la DNID

94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

TELEPHONE : 01 45 11 64 47 / 06 09 46 91 34

MEL : emilie.bellec@dgfip.finances.gouv.fr

mél. Secrétariat : dnid.evaluations@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

EPFIF
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS

Affaire suivie par : Amaury WATTELEZ

Mail : amaury.wattelez@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 98 27 13 38

Référence : **2025-92078-41488**

DS 24528352

Votre référence : VLG – PSV – MACRO-LOT 2

Dossier suivi par : Malika SAIDJ

LETTRÉ-AVIS DU DOMAINE

Objet : validation d'accord pour la cession amiable de plusieurs biens immobiliers.

Par saisine du 2 juin 2025 vous demandez l'accord du service des Domaines pour la cession à la commune au prix de revient de l'EPFIF d'un ensemble de biens situés dans le secteur du boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, faisant partie d'un ensemble dénommé par vos services « Macro-lot n° 2 ».

La cession est prévue au coût de revient total engagé par l'EPFIF pour l'acquisition de ces biens, conformément à la convention d'intervention foncière conclue avec la ville, qui, en l'état actuel d'avancement du projet, et conformément à vos indications, est estimé par vos services à **15 767 000 € HT**.

Certains biens n'ayant pas encore été acquis par l'EPFIF ni même évalués, il s'agit d'un coût de revient **estimatif provisoire**, qui sera ajusté ultérieurement lorsque la totalité des biens auront été acquis afin de prendre en compte, pour les biens qui n'ont pas encore été acquis par l'EPFIF à ce jour, les montants des indemnités qui seront contractualisées à l'amiable ou par fixation du juge de l'expropriation.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

092-219200789-20250625-2025_06_25_25-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Parcelle	Lots de copropriétés	Adresse	Désignation	Acquis par l'EPFIF
L 271		26 rue du Fond de la Noue	Pavillon R+1 partiel et annexe avec garage sur rue	OUI
L 282		30 rue du Fond de la Noue	Entrepôt commercial	OUI
L 279		177 bd Gallieni	Pavillon en RDC et garage	OUI
L 266		35 rue Edouard Manet	Pavillon plain-pied	OUI
L 196		47 rue Edouard Manet	Petit pavillon accolé en R+1 et sous-sol surélevé + annexe	OUI
L 297		163 bd Gallieni	Pavillon R+1 et 2 partiel	OUI
L 298		22 rue du Fond de la Noue	Pavillon R+1 + combles	OUI
L210- 428		173 bd Gallieni	27 boxes	OUI
L 270		28 rue du Fond de la Noue	Pavillon + dépendance	OUI
L 283		175 bd Gallieni	Pavillon en R+1	OUI
L 108		20 rue du Fond de la Noue	Petit pavillon en R+1	OUI
L 211		39 rue Edouard Manet	Pavillon R+1	OUI
L 205	1	24 rue du Fond de la Noue	Local commercial + 7 appts et dépendances	OUI
L 281		169 bd Gallieni	Pavillon R+1 et 3 logements locatifs	OUI
L 177		183-185 bd Gallieni	Bâtiment de 3 logements	OUI
L 177			+ commerce (libre)	OUI
L 199		49 rue Edouard Manet	Petit pavillon en RDC	OUI
L 101		171 bd Gallieni	Bâtiment d'habitation R +2	OUI
L 101			40 boxes	OUI
L 205	2,4 et 11	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 212		179 bd Gallieni	Pavillon R+1	NON
L 205	8 et 17	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 205	3 et 14	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 205	6 et 13	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 205	10 et 16	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 205	7,9 et 12	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 205	5 et 15	24 rue du Fond de la Noue	Appartement	NON
L 427		45 rue E. Manet	9 boxes	NON
L 244		181 bd Gallieni	Entrepôt-commerce alimentaire	NON
L 243			Fonds commerce: épicerie	NON
L 242		37 rue Edouard Manet	Pavillon R+1	NON
L 105		167 bd Gallieni	Bâtiment d'habitation R+2 8 appartements	NON
L 109		161 bd Gallieni	Petit pavillon R + 1 partiel	NON
L 206		165 bd Gallieni	Pavillon R+1+combles+ dépendance	NON
L 275-284-280-207		41-43 rue Edouard Manet	Pavillon récent R+1+annexes	NON
L 267		35 bis rue Edouard Manet	Pavillon R+1	NON

Après examen de votre demande, le principe de la cession à la ville au coût de revient total engagé par l'EPFIF pour l'acquisition de ces biens, conformément à la convention d'intervention foncière, provisoirement estimé par vos services à **15 767 000 € HT** et qui sera réajusté ultérieurement lorsque l'EPFIF aura acquis la totalité des biens situés dans le périmètre, n'appelle pas d'observation.

La présente lettre-avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur de la DNID et par délégation



Emilie BELLEC

Inspectrice Principale des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25_25-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025